

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN P2C Promotion interne

Date de l'épreuve d'admissibilité : **jeudi 15 avril 2027**

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation une quinzaine de jours avant le début des épreuves devront contacter le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au 04 66 65 30 03.

CONDITIONS D'ACCÈS

Cet examen professionnel est ouvert aux agents relevant du cadre d'emplois :

- des agents de maîtrise territoriaux, justifiant d'au moins 8 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique;
- des adjoints techniques territoriaux, titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe ; justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique;
- des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

ÉPREUVES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

ÉPREUVE D'ADMISSION

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)